



Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 064-216401471-20260922-22092026DCM01-DE

Séance du 22 Septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3

Convocation adressée le 16 septembre 2026
Affichée le 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux du mois de septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Pascal JOCOU.

Présents : Murielle BARCOS, Benoît BROUCARET, Alain ÇUBURU, Mikaël DACHARY, Marie DASSE, Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, Agnès DUHAU, Catherine ERRECART, Mathieu ETCHEVERRY, Sylvie GUIHO, Eric HIRIART URRUTY, Alain ITHURBIDE, Pascal JOCOU, Maria JULLIAN, David LARREGUY, Patricia LARRONDE, Vincent NYBELEN, Jorge RAMIREZ, Théo SALAMON, Bernadette SUHAS,

Absents ou excusés : Carole DAVID (procuration à Alain ITHURBIDE), Stéphanie SIERCHICOT (procuration à Patricia LARRONDE), Geneviève VEILLAT (procuration à Théo SALAMON)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mikaël DACHARY

DCM 01 : Vente d'une parcelle communale au chemin Ithurraldia

Mr le Maire indique au Conseil Municipal que M. et Mme André ELISSALDE souhaitent acquérir la parcelle communale cadastrée section ZV n°217 d'une contenance de 12 711 m² mitoyenne de sa propriété.

Cette parcelle, qu'ils louent actuellement, est majoritairement boisée, en nature de taillis, située en zone Nbr selon le PLUI en vigueur qui correspond à une zone naturelle.

Il propose au Conseil Municipal de leur vendre la parcelle ZV n°217 au prix de 2 540€, tarif proposé par l'avis des Domaines (0.20€ le m²).

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 09 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De vendre la parcelle ZV n°217 d'une superficie de 12 711m² à M. et Mme ELISSALDE André au prix de 2 540€, les frais d'acte en la forme administrative engendrés par cette opération étant à la charge de ces derniers.
- De charger Mr le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pascal JOCOU

